Le Conseil d'Administration s'est réuni le 12 avril 2006 pour examiner l'activité de SALVEPAR en 2005 et arrêter les comptes de l'exercice.

Le Conseil a d'abord constaté la poursuite de la rotation du portefeuille. L'exercice 2005 a enregistré deux cessions : l'une partielle portant sur 300.000 titres GEODIS, l'autre sur la totalité de la participation dans SAMSE. Par ailleurs, quatre investissements nouveaux ont été réalisés pour un montant global de **28 millions d'euros**.

Le **résultat net** de l'exercice 2005 s'élève pour sa part à **19,9 millions d'euros,** se décomposant en :

- un résultat net de gestion de 2,9 millions d'euros contre 1,2 million d'euros pour l'exercice 2004 ;
- un résultat net des opérations sur valeurs immobilisées ressortant à 17 millions d'euros du fait des plus-values dégagées lors des cessions de titres GEODIS et SAMSE.

DISTRIBUTION

L'Assemblée Générale se tiendra le **MERCREDI 14 JUIN 2006**, **à quinze heures,** au Centre de Conférences EDOUARD VII, 17, square Edouard VII – 75009 PARIS.

Compte tenu de la solidité du bilan, de la qualité globale du portefeuille et du niveau élevé de trésorerie résultant de plus-values réalisées sur de très anciens investissements, le Conseil proposera aux actionnaires de distribuer un montant de 31,3 millions d'euros, soit **un dividende de 20 euros par action**. Le niveau exceptionnellement élevé de ce dividende pour la deuxième année consécutive témoigne de la volonté de SALVEPAR d'associer pleinement les actionnaires aux résultats de l'entreprise, sans obérer sa capacité d'investissement future.

Le dividende est éligible à l'abattement de 40 % plafonné aux seuils légaux et payable le 22 JUIN 2006.

PERSPECTIVES

La Société continuera en 2006 une politique de gestion active de son portefeuille. Pour autant que les conditions de marché demeurent bien orientées, les perspectives de l'exercice en cours sont favorables.